

Communiqué de presse.

Dimanche 7 décembre 2025



À Choisy-le-Roi, la campagne électorale ne peut pas être interdite.

Vendredi 5 décembre, samedi 6 décembre, samedi 13 décembre, l'union à gauche Pour Vivre Mieux à Choisy, et son tête de liste, Matthieu Bauhain, organisent avec les habitants des points de rencontres solidaires dans toute la ville : des tables et des barnums en bas des immeubles, pour discuter, continuer d'écrire un programme majoritaire, et passer un moment convivial autour d'une boisson chaude en cette période particulière de fin d'année.

Ces initiatives publiques, démocratiques, pacifiques se tiennent sur la voie publique parce que le Maire Tonino Panetta a refusé le prêt de toute salle municipale adéquate sur la période afin que nous organisions, comme l'année dernière, une Fête des Solidarités appréciée des Choisyens.

Pourtant, vendredi 5 décembre à 11h52, soit **4h avant le début de l'événement, le candidat Panetta et Maire de Choisy nous a fait savoir qu'il publiait un arrêté pour interdire ces initiatives qui se déroulent pourtant dans le strict cadre de la campagne électorale.** Les raisons invoquées ? Le fait qu'un de ces évènements se situe à proximité d'un établissement scolaire (est évoquée l'école Langevin pour un évènement se situant ... devant le Lidl des Navigateurs, soit à plus de 300 m !), ou bien « le plan VIGIPIRATE en posture « Urgence Attentat » etc.

Tout cela pour ... un barnum, quelques tables avec des tracts et ... des crêpes confectionnées par les familles et pour les familles !

Dans aucune autre ville de France, la campagne électorale n'est ainsi interdite.

La réalité de cet arrêté du Maire de Choisy-le-Roi, c'est qu'il constitue un bâillonement de son opposition municipale. Il faut mesurer la gravité de cet évènement. La dernière fois que la gauche a été empêchée de s'exprimer dans notre ville, c'était pendant la seconde guerre mondiale.

Le candidat-maire multiplie depuis plusieurs mois les obstacles à l'expression politique démocratique des partis et des citoyens : restriction des salles mises à disposition, refus de publication de l'expression des élus.



de l'opposition dans le magazine municipal, et aujourd'hui arrêté pour interdire les initiatives sur la voie publique.

Nous avons saisi le juge administratif par référé, et continuons, comme le droit l'autorise, à organiser ces initiatives conviviales et solidaire en attente de la décision de justice.

Cela n'a pas empêché le Candidat-Maire de faire venir systématiquement la police municipale à chaque initiative politique pour y effectuer un procès-verbal. Procès-verbaux dont la justice déterminera ou non la validité.

À Choisy le Roi, la campagne électorale ne peut pas être interdite. Les Choisyens ont droit à l'information politique et ont droit de s'exprimer démocratiquement dans tous leurs quartiers.

A 100 jours de l'élection municipale, le candidat-maire de la droite n'a pas fait une seule proposition si ce n'est celle d'être reconduit à son siège. De notre côté, d'ateliers citoyens en rencontres de bas d'immeubles, nous continuons à faire vivre le débat démocratique.

Avec cet arrêté d'interdiction de dernière minute, le Maire de Choisy-le-Roi a une nouvelle fois perdu tout contrôle de lui-même et démontre sa fébrilité.

Monsieur Panetta, il ne faut pas avoir peur de la démocratie, ni de l'expression des Choisyens qui vous ont battu à toutes les élections depuis 2021. En attente des suites de la procédure judiciaire que nous avons entamée, nous alertons ce jour M. le Préfet du Val-de-Marne et M. le Ministre de l'Intérieur qui a charge de l'organisation des élections.

La campagne électorale doit se dérouler dans un cadre démocratique, apaisé, respectueux. En ce sens, nous appelons à la mobilisation de toutes et tous les Choisyens pour faire front en faveur de la démocratie.

Pour vivre mieux à Choisy

Parti communiste français

Parti socialiste

Parti radical de gauche

Génération Ecologie